Environnement Donges PPRT

INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 189 NOVEMBRE 2023

http://www.aedzrp.com/
aedzrp44@gmail.com
https://coordinationseveso@wordpress.com

YARA. Une décision brutale qui ne répond ni aux préoccupations des salarié(e)s et ni à celles des citoyen(ne)s.

Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT (AEDZRP), Association des Habitants de Gron, ATTAC, Bretagne Vivante, Hord'laLoire, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Natur-action, Soulèvements de la Terre, Stopbure en Retz, Terre et Mer pour l'avenir du vivant, Vivre à Méan-Penhoët (VAMP)
Avec le soutien de EELV St-Nazaire Agglo, Elu·es CARÈNE Ensemble Solidaire et Ecologiste, FSU, LFI (Brière, Côte Sauvage, Presqu'île), Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique (GAB-44), NPA, Union syndicale solidaire

à Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur

L'opinion publique s'est de nombreuses fois manifestée pour exiger que l'industriel respecte les règles environnementales et les normes de sécurité nécessaires à la protection des salarié.e.s et des populations riveraines.
Dans le même temps, elle attendait de l'État des mesures contraignantes et dissuasives pour que soit imposée à l'exploitant la mise en conformité de son entreprise.

C'était le sens des rassemblements organisés le 14 octobre 2022 puis le 14 octobre 2023 ainsi que de la pétition réclamant la suspension administrative de l'entreprise YARA.
Contraindre l'industriel pour protéger salarié.e.s et population !
Mais le mépris et le cynisme des dirigeants sont sans limite ...
Le mardi 31 octobre , à l'occasion d'un Comité Social et Économique exceptionnel, instance de représentation des personnels dans l'entreprise, l'exploitant annonçait le licenciement de 139 salariés de l'entreprise préférant une nouvelle fois la provocation et l'épreuve de force.

On peut regretter aujourd'hui que l'État n'ait pas entendu les demandes qui lui étaient adressées depuis plusieurs années. Sa complaisance aura été fatale aux travailleurs.

Les salariés de l'entreprise YARA et des entreprises sous-traitantes qui s'expriment aujourd'hui à travers leur représentant CGT, l'ont bien compris : si YARA ferme, " c'est qu'il ne veut pas payer et faire les mises aux normes environnementales et de sécurité ".

Il sera aussi indispensable de connaître les raisons du décès d'un ouvrier sous-traitant trouvé mort sur le site de l'entreprise que l'exploitant semble avoir voulu passer sous silence jusqu'à présent.

Les associations et organisations mobilisées pour la mise aux normes de l'entreprise se réuniront mardi 7 novembre 2023. Sans abandonner leur exigence d'un fonctionnement sécurisé du site, elles examineront les suites à donner aux décisions annoncées.

A Donges le 5 novembre 2023

●●●●●●●●

SANTE DES HABITANTS DE LA CARENE: **Un dossier qui mérite du temps, de l'objectivité et des résultats précis et représentatifs, de la transparence.**

Le mercredi 18 octobre se tenait à St Nazaire une rencontre initiée par la sous préfecture, l'Agence Régionale de Santé et la Carene.

Extraits compte rendu de la rencontre (Christian Quélard- Vamp).

1 **Un mot sur la forme**

Lors des travaux de l'étude de zone, il avait été prévu un point ouvert au public à la fin de la phase 2 (nous y sommes). Cette information prévue et ouverte à tous, a donc été abandonnée et incluse dans cette réunion sur invitation du 18 octobre .

Le 9 octobre 2020, une réunion comparable qui avait présenté les indicateurs de santé sur la santé sur le territoire de la Carene avait également ignoré la population. La presse quant à elle avait été conviée par le sous-préfet pour leur en "relater" le contenu.

Cette année, non seulement la presse n'a pas été conviée à la réunion, mais elle a dû se contenter de l'envoi par la sous-préfecture d'un communiqué de presse.

2 Quelques observations sur le fond

Sur l'actualisation des chiffres de l'étude présentée en 2019 concernant l'état de santé des habitants de la Carene, l'ORS a plus ou moins essayer de « positiver » en notant par exemple que la mortalité dans la Carene suivait une tendance à la baisse (mais en reconnaissant cependant que cette évolution était non significative)

Hélas il est un certain nombre de chiffres, eux, significatifs qui restent extrêmement préoccupants comme par exemple une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale surtout chez les hommes (moins 2,5 années).

Parmi les chiffres extrêmement préoccupants, ceux relatifs à la **surmortalité** des habitants de la Carene comparés à ceux de la France métropolitaine: **Pour les hommes de moins de 65 ans cette surmortalité est de 42%. Elle était de 38% en 2019.**

Il est précisé que parmi les **250 décès prématurés*** par an, un certain nombre serait évitable par la prévention. Nous pouvions être d'accord avec cela à condition de s'entendre sur le mot « prévention » qui ne peut être que diminuer alcool / tabac, lutter contre la mal bouffe et sédentarité...
Réduire drastiquement les émissions pathogènes et mortifères des poussières fines et ultrafines, des métaux, des composés organiques volatiles, de la silice, des pesticides etc. pour améliorer notre santé et environnement, cela fait partie aussi de la prévention. Nos grands industriels devraient appeler à financer la mise en place d'un système de surveillance environnementale avec des mesures en continue ou fréquentes de ces polluants dangereux dans l'air, les sols, les eaux de surface et souterraines.
C'est aussi cette prévention qui doit être prise en compte.

SANTÉ. **Surmortalité dans le bassin de St-Nazaire : la situation ne s'arrange pas**

L'étude de zone sur la surmortalité dans le bassin de Saint-Nazaire arrive à mi-parcours. Si la préfecture se veut rassurante, associations et élus n'hésitent pas à afficher leur déception. Les chiffres, eux, ne montrent pas d'amélioration.

À mi-parcours, les résultats de l'étude de zone posent déjà question

« **Pas de marqueurs environnementaux préoccupants** ». Voilà le message du communiqué de presse envoyé par la préfecture le 19 octobre aux rédactions. Si la santé des habitants de la Carene reste « **moins favorable** » que la moyenne nationale, c'est en partie à cause de facteurs « **évitables** » comme le tabagisme, l'alcool et l'alimentation. « **Étude biaisée** » et « **retour au point de départ** » pour les associations environnementales.

L'étude de zone à mi-parcours

La préfecture et la Carene ont en fait organisé un point de mi-parcours de l'étude de zone. Cette étude, on en parle maintenant depuis 2019, quand

L'étude porte sur cinq communes, Saint-Nazaire, Donges, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Besné
Martin Launay/Carene

4 QUESTIONS À CLAUDE AUFORT

Claude Aufort est maire de Trignac, mais aussi vice-président de la Carene, en charge de la santé. Il a participé à la réunion du 18 octobre.

1. Qu'avez-vous pensé de cette réunion ?
Cela ne nous rassure pas sur la surmortalité, car les experts ne notent pas d'amélioration. Après, je pense qu'il faut rester prudent sur l'interprétation des résultats, notamment sur l'espérance de vie.

Claude Aufort Martin Launay/Carene

2. Ne trouvez-vous pas que l'étude de zone montre ses limites ?
Si, il y a de gros manques. J'aimerais ainsi que l'on puisse faire un comparatif entre notre bassin et d'autres lui ressemblant en France, comme Fos-sur-Mer. Aujourd'hui, cela n'existe pas. Mais tout de même l'étude nous montre tout le travail que nous avons à faire au niveau de la prévention et du dépistage

l'étude de zone doit encore continuer jusqu'en 2025.

Des données « incomplètes »

« Ah ça, c'est sûr, c'était ambitieux ». Marie-Aline Le Cler, membre de l'AEDZRP (1), était présente à la réunion. Et pour elle, la perspective d'une étude épidémiologique s'éloigne. « Santé Publique France avait été très claire : elle ne l'enclenchera que si elle dispose de données ont répondu, et pas toujours « L'étude a le mérite d'exister. zones à risques et du PPRT

→Et maintenant, des mesures

« Il faut poursuivre les investigations », assène le député Matthias Tavel. C'est bien ce qui est prévue dans l'étude de zones avec « des mesures complémentaires dans l'environnement » pour « affiner la connaissance », annonce la préfecture.
Seulement voilà : ces mesures, avant même d'être effectuées, posent déjà souci aux associations. « On ne prévoit que le minimum du minimum, c'est-à-dire deux semaines à chaque saison, regrette Marie-Aline Le Cler. Comme personne ne peut prévoir la météo, qui veut dire que les résultats seront fiables ? » La représentante de l'AEDZRP prône des mesures « en continu pendant six mois ». Sans compter que l'eau et le sol restent encore une fois en dehors de l'étude. Tout comme les particules fines, « sous prétexte qu'on ne sait pas faire. C'est faux, Air Pays de la Loire le fait bien autour de l'aéroport de Nantes ».

Santé Publique France recommande une surveillance accrue

Dans son rapport du 18 octobre, Santé Publique France répond à la saisine de l'Agence régionale de santé concernant l'éventualité d'une étude épidémiologique. Pour l'instant, l'agence nationale refuse de se prononcer et dit attendre les résultats de l'étude de zone. Mais elle estime que « **deux schémas d'étude pourraient être pressentis : une étude écologique et éventuellement une étude d'imprégnation** ».
Santé Publique France reconnaît de plus « **la situation sanitaire défavorable constatée sur le secteur de Saint-Nazaire** ». « Au-delà de la réalisation éventuelle d'une étude épidémiologique, il est nécessaire de renforcer dès à présent les actions en cours portant sur différents déterminants de la santé afin d'améliorer la santé de la population de ce secteur ». Soit une « **surveillance renforcée** », « **l'amélioration de la qualité de l'air sur ce secteur** », « **le déploiement de programmes de prévention et de promotion de la santé ou encore l'amélioration de l'accès aux soins pour la population** ».

3 Présentation des chiffres sur la santé dans la Carene au bilan des phases 1 et 2 de l'Étude de Zone

<u>Les points positifs : l'identification des polluants sur la zone et leur localisation</u>

Les particules PM 10 / PM 2,5 / PM 1 (rappel Yara, mais il n'est pas le seul, premier émetteur régional en poussières totales et deuxième émetteur national en PM 10)
Les particules ultrafines (par exemple les fumées de soudages dont nous avons dénoncé le côté cancérigène et la concentration dans notre région)
Les métaux lourds dont le Chrome VI, mais aussi le cadmium, le nickel, le plomb, l'arsenic
Les Composés Organiques Volatils (solvants, peinture, dégraissants, traitements de surfaces…)

La silice cristalline (carrières, sablières, charbons, cendres…)
Les pesticides et raticides (train, silos, navires de céréales)

Les points négatifs

- Le **faible taux de retour** des questionnaires envoyés aux entreprises
Sur les 143 entreprises sollicitées 63 seulement ont répondu : 48 sur les 63 ICPE, 15 sur les 80 PME
Cette absence de chiffres (par exemple pour la zone de Brais) impacte la localisation des émissions et donc celle des zones où la population est exposée.
De plus qualitativement, la plupart des réponses concernent les émissions canalisées (cheminées). Quid des émissions diffuses qui représentent au moins 100% de plus ?
Nous en déduisons une **sous-estimation** des émissions

Des polluants **qui seront écartés** des mesures futures

- Sous prétexte qu'il n'y aurait pas encore pour ces derniers de valeur toxique de référence
- Sous prétexte qu'on ne saurait pas les mesurer, par exemple la silice cristalline et les particules ultrafines alors que ces dernières qui sont pourtant parmi les plus dangereuses sont mesurées autour de l'aéroport de Nantes par Air Pays de La Loire

Une **durée de mesures futures insuffisante** de l'ordre de 8 semaines alors que nous souhaiterions des mesures en continu seules capables de donner un état réel des pollutions mesurées

UN EXEMPLE TYPE:

L'arsenic inorganique est un cancérogène avéré et est le plus important contaminant chimique de l'eau de boisson à l'échelle mondiale. L'arsenic peut également se présenter sous forme organique.

Pollution par l'Arsenic des puits du quartier de Méan Penhoët

L'association VAMP, un coup d'avance sur l'Étude de Zone!
Nous avons appris en mars 2023 par un arrêté préfectoral qu'une importante pollution des sols et des eaux souterraines, pour ces dernières en métaux, benzène, HAP avait été constatée par la DREAL aux Chantier de l'atlantique au premier trimestre 2022 à l'occasion de la construction du Pôle sud intégré.
Il était dit dans cet arrêté que cette pollution relevait de l'article L511.1 du code de l'environnement c'est-à-dire qu'elle était susceptible de franchir les limites de propriétés. Or, aucune demande n'a été faite à l'exploitant pour mesurer une pollution éventuelle hors site.
Séparés des Chantiers que par le Boulevard des apprentis, nous avons donc décidé de faire ces mesures et nous avons financé la mesure de la qualité des eaux de 2 puits de notre quartier situés à 700 m à vol d'oiseau l'un de l'autre.
Les résultats sont très préoccupants puisque la teneur en Arsenic dans chacun des puits est dix fois supérieure à la limite autorisée pour l'eau potable.
Ces résultats ont été adressés à l'ARS (en joignant cet envoi en copie à la mairie de Saint Nazaire, à la Carene, au député et au sénateur Vaugrenard à l'époque)
La réponse décevante, inquiétante et un peu légère de l'ARS a été :
Ne pas boire cette eau / Ne pas se laver avec /Ne pas l'utiliser pour remplir des petites piscines pour des enfants / Ne pas l'utiliser pour arroser son jardin
Réponse simpliste quand on souhaite aborder les problèmes de santé des habitants sur la Carene. Des investigations supplémentaires sur la nature et l'étendue de cette pollution sur le quartier de Méan Penhoët mais aussi au-delà doivent être menées pour répondre aux interrogations de la population.

** On entend par mortalité évitable par la prévention les causes de décès que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces (c'est-à-dire avant le déclenchement des maladies /traumatisme, pour en réduire l'incidence) permettraient essentiellement d'éviter.*

Carrière Charier- Maison Noulet:

Le collectif (AEDZRP, Mieux Vivre à Donges, Donges Solidaire et Citoyenne et Donges avec Vous)

a saisi le tribunal administratif.

Communiqué adressé aux médias le 2 novembre.

Objet: Recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes par le collectif

Le 26 mai 2023, l'association AEDZRP alertait sur la publication d'un arrêté du Préfet de Loire-Atlantique autorisant la société CHARIER CM à exploiter dans l'ancienne carrière la Maison Noulet à Revin une installation de stockage de déchets dits « *inertes* » (dépôt de 150.000 tonnes/an pendant 12 ans).

Six- ans après l'enquête publique (du 15 mai au 17 juin 2017) qui s'était terminée par le rejet du projet, cette nouvelle demande réapparaît.

Dès l'annonce de la publication de l'arrêté, nous avons multiplié les interventions en direction des élu(e)s du département sollicitant leur vigilance sur ce dossier et qu'ils réaffirment leur opposition à cette demande , notamment pour les conséquences sur le trafic routier de la RD 4.

A plusieurs reprises, les élu(e)s des groupes d'opposition ont proposé la mise en place d'une commission extra municipale afin de créer un front commun visant à s'opposer au projet de l'industriel, notamment lors du conseil municipal du 22 juin 2023. Si le principe était validé par le Maire, il annonçait sa mise en place pour le mois d'octobre, date beaucoup trop lointaine pour permettre le dépôt d'un recours contentieux dans les délais impartis par la réglementation, soit 4 mois après la date de parution de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023.

Face à ce refus d'agir collectivement tout en respectant les délais de dépôt, les 3 listes d'opposition, l'AEDZRP avec le soutien d'habitants du village de Revin, déposaient un recours gracieux le 22 juillet 20223 contre l'arrêté préfectoral.

Dans sa réponse par courrier simple en date du 29 août 2023 reçu le 31 août, le sous-préfet de Saint Nazaire considérait "qu'aucun des moyens soulevés n'est de nature à entacher d'illégalité l'arrêté de mise en demeure susvisé". Il décidait de maintenir sa décision de rejet de notre recours. Il est intéressant de noter qu'il ne s'agissait pas d'une mise en demeure ce qui nous amène à penser que le sous-préfet n'a pas bien lu nos arguments ou qu'il s'est trompé de destinataire ???

Le 29 septembre puis le 9 octobre, notre collectif organisait une réunion d'information avec des habitants de Revin afin de préparer le recours contentieux à déposer devant le Tribunal administratif avant le 31 octobre.

Depuis, les arguments mettant en cause ceux soutenus dans l'arrêté préfectoral ont abouti à la rédaction du recours déposé le 30 octobre devant le Tribunal Administratif de Nantes. Il sera appuyé par la publication d'un mémoire en intervention volontaire regroupant les revinois(e)s qui ont voulu être requérant(e)s et apporter leur soutien à l'action engagée.

A Donges le 2 novembre 2023

RAPPEL/ AIDE FINANCIÈRE aux frais d'avocat:
https://www.helloasso.com/.../aedzrp.../formulaires/1
ou déposer votre don dans la boite aux lettres N° 24 AEDZRP - maison des associations - rue des Métairies - Donges
Nous vous remercions.

●●●●●●●●

FUITE DE GASOIL:

Dans la nuit du 1er au 2 octobre 2023, une fuite de gasoil était détectée dans une fosse à vanne en béton d'une des canalisations de transport qui relie le parc de stockage et les appontements.

Des investigations sont toujours en cours.

Des traces et irisations toujours visibles .

EMISSIONS AUX TORCHES:

Emissions de fumées noires impliquent un dysfonctionnement au sein de la raffinerie et des retombées de poussières !

Et notre santé ?

Photo AEDZRP - 2 novembre 2023